S. D. Tanoviceano.

1ère Année.

Histoire diplomatique . . . 5
Histoire des traités (Pigeonneau) 4.
Analyse des principaux traités. 5.
Droit des gens (Cours) . . . 4½
Droit international (Confce). . 5
Législation commerciale . . . 6.

2me Année.

Géographie et Ethnographie . . 3½.
Histoire diplomatique . . . . 5.
Droit des gens (Conf) . . . 4.
Droit international (Cours . . 5
Statistique et affaires (Commles). 5.
Géographie économique . . . 3.
Économie politique 5
Allemand . . . . 4.

Travaux.

Pour Mr Sorel . . . . 5.
Pour Mr Cheysson 3

Compositions

Pour Mr Sorel 5
Pour Mr Renault 5½

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique.

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Sorel

M Eanoviceano élève de 1ère année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire des traités depuis la paix de Westphalie jusqu'en 1789

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Pigeonneau

M Tanoviceano élève de 1ère année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

Question. Les traités de Westphalie. –

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H. Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1883.

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Analyse des principaux traités de 1648 à 1789

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr de Ferrari

M Canoviceano élève de 1ère année.

NOTE : 5.

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

C. de Ferrari

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des gens (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano

M Tanoviceano élève de 1ère année.

NOTE : 4 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th. Funck B.

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1883.

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international (confce)

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Renault

M Canoriceano élève de 1ère année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Législation commerciale.

NOM DE L'EXAMINATEUR

M. Lyon-Caen.

M Canoviceano élève de 1re année.

NOTE : 6

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Ch. Lyon Caen

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 21 Juin 1883.

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie et Ethnographie.

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Gaidoz

M Canoviceano élève de 2e année.

NOTE : 3 1/2

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Gaidoz

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Histoire diplomatique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Sorel

M Tanoviceano ... élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Albert Sorel

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit des gens (Conférence)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Funck-Brentano.

M Tanoviceano élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

Th Funck B

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 23 Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Droit international (Cours)

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Renault

M Canoviceano élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

L Renault

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Statistique et affaires commerciales.

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Levasseur

M Canoviceano élève de 2e année.

NOTE : ~~[illegible]~~ 5

OBSERVATIONS

Question : objet et divisions de la statistique.
Tables de mortalité

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Levasseur

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du 22 juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Géographie Économique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Pigeonneau

M Tanoviceano élève de 2e année.

NOTE : 3

OBSERVATIONS

Les Productions de la Roumanie et son commerce.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

H Pigeonneau

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Economie politique

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Cheysson

M Tanoviceano élève de 2e année.

NOTE : 5

OBSERVATIONS

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

E. Cheysson

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12979.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

Examen du Juin 1883

MATIÈRE DE L'ÉPREUVE

Allemand

NOM DE L'EXAMINATEUR

Mr Leser

M Tanoviceano élève de 2e année.

NOTE : 4

OBSERVATIONS

Parle passablement ; traduit avec quelque difficulté.

SIGNATURE DE L'EXAMINATEUR :

0 = Nul.
1 = Très mauvais.
2 = Mauvais.
3 = Médiocre.
4 = Assez bien.
5 = Bien.
6 = Très bien.

Paris. — Typ. G. Chamerot. — 12973.

I. Tanoviceano

Question d'Orient.
Préliminaires. —

Nous sommes vers 1830. Quatre siècles vont bientôt s'accomplir, depuis que la Semilune flotte sur les murs de la cité de Constantin, et il y a déjà cinq siècles depuis que la domination turque a commencé s'établir en Europe. Pendant ce temps des grands événements ont changé la face de l'Europe Occidentale, et ont détourné son attention de l'Orient. On voit un spectacle curieux; la même Europe qui au douzième siècle avait combattu les infidèles chez eux pour des préjugés de religion, permets aux Turcs d'opprimer des peuples sur son territoire même, et en plein époque moderne! L'Amérique fait oublier l'Orient, plus tard le protestantisme attire l'attention de l'Europe, au détriment de l'Orient orthodoxe; en même temps la lutte pour suprématie entre la France et la maison d'Autriche, laisse la main

libre aux Turcs, et au commencement de l'époque contemporaine l'Europe concentre toute son attention à combattre la France et la liberté. Rien d'étonnant donc, que cet hôte étrange s'est établi en Europe, et qu'il ait pu s'y maintenir pendant ce long temps. D'ailleurs lorsque les Turcs s'établirent en Europe, on ne pouvait s'appercevoir de tout ce que ce peuple avait d'odieux; la civilisation européenne était elle-même assez peu développée, pour qu'elle soit trop sévère envers les autres; et les relations de l'Europe avec la Turquie étaient très limitées. Mais les siècles passèrent, la face de l'Europe changea, la Turquie seule resta au XIX siècle, ce qu'elle était au XV; qu'est-ce qu'elle avait fait pendant ce temps? Elle avait conquis autant qu'elle a pu, et elle a opprimé et ravagé tout ce qu'elle a conquis; la Turquie était une invasion permanente, une honte pour la civilisation européenne; elle était un pays d'Europe mais non pas un pays européen.

L'esclavage est toujours dur à supporter, et la meilleure domination reste toujours une domination, on ne cherche qu'à s'en défaire à la première occasion. Si cela est vrai de toute domination, que dirons nous de celle du peuple turc, domination obstructioniste s'il en fut jamais une? Qu'est-ce qu'il est devenu Constantinople, la Rome nouvelle, jadis le réfuge de la science? Où sont-les descendents des illustres Grecs et des vaillants Romains? Qu'est-il resté du puissant royaume de Stefan Douchan? Rien que des ruines; la mort, et la désolation règne partout!

„ Les Turcs avaient-ils cherché à effacer „ entre eux et les populations subjuguées la ligne „ de démarcation tracée par la victoire? Loin de là; „ ils n'avaient songé qu'à rendre permanente „ la brutalité originaire de leur conquête, réfusant „ aux peuples qu'ils avaient soumis l'égalité des „ droits civils et politiques, les traitant d'infidèles, „ et les foulant aux pieds comme des vaincus. C'en était „ assez pour justifier l'intervention de l'Europe „ occidentale, d'autant que l'Europe était chrétienne, „ et qu'en dépossédant les sectateurs de Mahomet, elle „ affranchissait en Orient, les adorateurs du Christ.

(L. Blanc. Histoire de dix ans: 11me édit. tome IV: page 134.

D'ailleurs les idées généreuses des hommes du XVIII siècle mises au jour par la Grande Révolution, appelaient les peuples opprimés à ~~la liberté~~, l'indépendance, et des peuples indépendants à la liberté; le XIX siècle devait être le siècle de l'indépendance et de la liberté

D'ailleurs les idées généreuses des hommes du XVIII siècle mises au jour par la Grande Révolution, appelaient les peuples opprimés à ~~la liberté~~, l'indépendance, et des peuples indépendants à la liberté, le XIX siècle devait être le siècle de l'indépendance et de la liberté

malheureuse pour la Turquie et son vassal; mais, à cette occasion Mehemet-Ali, s'apperçut de la faiblesse de l'empire ottoman, et songea à s'en émanciper de sa domination. Il demanda comme récompense pour le secours porté, la Syrie; le Sultan la refusa, mais Mehemet-Ali, la conquit par son fils. Ibrahim. Les choses en étaient là, quand la Turquie demanda l'appui de la Russie, contre son vassal révolté: celle-ci accepta avec empressement la demande faite. La France et l'Angleterre, sentirent le danger auquel couraient leurs intérêts, si elles laissaient la main libre à la politique russe. Mais comment la Russie l'éternelle et l'implacable ennemie de la Turquie, prennait-elle sa défense? La réponse est bien simple. La Russie voulait être payée, et bien payée de ce secours; d'ailleurs, elle n'avait pas à soutenir en Egypte des chrétiens, comme en Europe.

Quant à l'Angleterre, elle était très intéressée dans le maintien de l'empire ottoman; elle aurait vu avec effroi une grande puissance remplaçant la Turquie sur la Mediterranée, et dominant les détroits de Dardanelles. „Avec un homme qui ne voit pas les intérêts de l'Angleterre dans la conservation de l'empire ottoman, je n'ai pas à discuter" disait un membre de la Chambre des lords; et il avait parfaitement raison

D'ailleurs l'Angleterre ne pouvait espérer d'exercer la même influence sur l'Égypte que sur la Grèce, la France l'y avait devancé. L'Angleterre était donc très décidée, à agir de sorte que la Turquie n'ait pas besoin de l'appui de l'empereur Nicolas; la France était d'accord avec l'Angleterre sur ce point, mais elle en différait sous un autre point; elle voulait maintenir son influence en Égypte, ce qu'elle ne pouvait faire qu'en soutenant Méhémet-Ali contre le Sultan. De là non pas une duplicité, mais une véritable contradiction dans la politique française dans cette affaire. L'amiral Roussin, ambassadeur français à Constantinople, et Mimaut le consul français à Alexandrie, étaient dans une parfaite opposition, l'un traitant pour la paix, pour éviter l'intervention russe, l'autre poussant Méhémet-Ali, à la résistance, en lui promettant la protection de la France.

Faut-il encore dire qu'au ~~commencement~~ debut les affaires de la France à Constantinople, furent conduites par Mr Varennes, chargé d'affaires, sans instructions, et qui fut forcé d'agir longtemps selon ses inspirations?! Si la politique française était en desaccord avec elle même, la nation était pour Méhémet-Ali; tout l'y poussait. La terre de l'Egypte était liée à des souvenirs glorieux pour la France; Méhémet-Ali était tout dévoué au pays

qui l'avait tant servi dans son oevre civilisatrice; les Turcs étaient haïs, à cause de leur barbarie réfractaire de tout progrès; en fin Méhémet-Ali, n'avait pas négligé de se faire favorable la presse. En un mot le sentiment et l'intérêt était pour l'Egypte, et contre la Turquie.

Quant à l'Autriche, elle ne voulait pas le partage de l'empire ottoman sans elle; d'ailleurs en quoi l'agrandissement de Mehemet-Ali, lui aurait-il profité? La Turquie n'était plus à craindre; tout ce que l'Autriche craignait, c'était l'intervention russe, et sur ce point elle était d'accord avec l'Angleterre. La Prusse était très peu intéressée dans la question. De sorte qu'il y avait en réalité deux questions. 1° la question des detroits de Dardanelles, tout le monde était d'accord; la France y compris; la Russie céda sur ce point, renonçant au traité qu'elle avait imposé à la Turquie; et 2°, la question de l'Egypte, la France seule le soutenait contre toute l'Europe; et elle échoua. C'est en vain que Mr Guizot disait au lord Palmerston: "Croyez vous, que vous fortifierez l'empire ottoman, „ en lui rendant plus de territoire? Vous ne lui rendrez pas avec la Syrie, „ la force de la gouverner et de la garder; l'anarchie, le pillage, la violence „ et l'impuissance reprendront possession de cette province, et vous serez „ ~~obligés~~ responsables de son sort; vous serez obligés tantôt d'y réprimer, tantôt d'y soute„ nir les Turcs (Guizot Mémoires). Ces paroles ne pouvaient convaincre personne, et lord Palmerston, lui répondait en lui faisant connaître la seconde coalition de 4 puissances faite malgré la France.

C'était naturel, la Russie renonçant à ses prétentions s'était rapprochée de l'Angleterre, la France restait isolée, sur le second point, l'aggrandissement de la puissance de Méhémet-Ali, au détriment du Sultan.

Elle était parti avec l'Angleterre, contre la Russie, mais elle restait seule, pour Méhémet-Ali, car l'Angleterre, ne s'était pas mis en marche pour l'Egypte, mais pour les Dardanelles.

Mr Louis Blanc, est plus patriot que juste, plus fin, que ~~[illegible]~~ sincère quand il dit „ Ceux là même „ qui avaient appuyé l'épée russe sur le flanc de „ la Turquie, demandaient à la Turquie de vivre, „ pour que l'équilibre européen, ne fût pas trop „ violemment rompu. L'inconséquence était monstru„ euse"! (Loco cit. pag. 127). En effet on ne peut pas comparer la libération de la Grèce, avec l'aggrandissement de Méhémet-Ali; et l'Europe pouvait très bien sans se contredire faire un grand acte d'humanité, envers un peuple héroique et malheureux, ~~et~~ combattre l'ambition d'un conquérant quand son intérêt l'exige.

Bien.

Ce travail — à part q. q. fautes de rédaction excusables chez un étranger — dénote une attention très soutenue et de sérieuses études personnelles.

5 — 1 — J. Tanoviceano.

La révolution de 1830. Ses conséquences au point de vue des relations extérieures de la France. —

De toutes les révolutions qu'a essuyé la France, la révolution de 1830 est celle qui a eu les conséquences les plus fâcheuses pour sa politique extérieure. En 1789 il a fallu 3 années pour que la coalition se forme contre la France, en 1830 la coalition se forma presque immédiatement; c'est qu'on craignait l'hydre révolutionnaire (expression de Metternich) et à cette époque on avait l'exemple de 1789. Nous ne dirons que peu de chose de la révolution de 1830 au point de vue intérieur.

Après le ministère libéral de Mr de Martignac, le roi Charles X avait confié la conduite des affaires au prince de Polignac, ancien ambassadeur à Londres. Mr de Polignac était un esprit mystique et d'une honnêteté irréprochable; mais justement cet esprit qui allait directement au but sans se soucier des obstacles et des circonstances, l'empêchait de voir clair dans la politique extérieure et intérieure. A l'extérieur il méditait le plus étrange remaniement de la carte de l'Europe; à l'intérieur il avait des idées réactionnaires. Mais Mr de Polignac était loin d'avoir l'étoffe du prince de Metternich et jamais une conspiration ne fut ourdie d'une manière plus imprudente que celle de 1830. Un voyage que fit le roi dans le pays, où il fut reçu avec enthousiasme, le confirma dans l'idée qu'il pouvait violer impunément le serment à la charte, comme l'avaient fait en 1820 Ferdinand VII à Madrid, et Ferdinand IV à Naples. Les ordonnances de Juillet 1830 provoquèrent un mécontentement général; Mrs Thiers, Arm. Carrel et Mignet se mirent à la tête du mouvement qui partit du journal „le National" et un autre plus avancé, dont le nom m'échappe dans ce moment (La Réforme ?) et ils

inutile

sonnèrent le tocsin de la monarchie des Bourbons. Charles X était dans une confiance absolue, qui ne l'abandonna que dans le dernier moment. Quand il vit le danger, il voulut revenir sur ses ordonnances, mais c'était trop tard et fut obligé de quitter la France et d'abdiquer en faveur du comte de Chambord. Mr de Polignac fut jugé par la Cour des pairs et défendu avec éclat par Mr Peroit, un avocat distingué et par Mr de Martignac mais il fut condamné à la détention perpétuelle avec deux de ses collègues (le Comte de Peyronnet et ...). Il fallut toute l'énergie du général Daumesnil (jambe de bois), commandant du fort Vincennes pour arrêter le peuple, qui voulait massacrer les prisonniers. Il y eut d'abord ~~en France~~ une lieutenance royale et Louis Philippe, duc d'Orléans, quoique Bourbon (Dupin) ~~[illegible]~~ alla recevoir l'investiture à l'Hôtel de Ville, de Lafayette le commandant de la Garde nationale; c'était bien loin du couronnement fastueux de Charles X à Reims. Le Ministère de Mr Laffitte (banquier) ne put pas s'opposer à la révolution et aux émeutes, qui étaient passées à l'état chronique. Il fut même besoin une fois de s'adresser aux étudiants et surtout aux polytechniciens, qui avaient beaucoup contribué au triomphe de la révolution de 1830, pour rétablir l'ordre et aux remerciements du gouvernement ces messieurs répondirent d'une manière passablement impertinente. Ce ne fut que le ministère de Mr Cas. Périer, enlevé malheureusement trop tôt à la France (1832), qui rétablit l'ordre à l'intérieur et le prestige à l'extérieur par son attitude ferme et énergique.

Voilà en peu de mots la révol. de 1830 au point de vue intérieur; au point de vue extérieur ses conséquences furent énormes pour la France. Quelle était la situation de ce pays ~~la France~~ à cette époque? La France avait le choix des alliances; voulait-elle adopter la politique conservatrice? Dans ce cas la France avait l'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre. Pourquoi? L'Angleterre ne veut pas de remaniements en Europe; en Orient elle ne veut pas voir les Russes à Constantinople; en Occident elle s'oppose à ce que la France s'empare de la Belgique*)

*) Anvers c'est un pistolet armé contre l'Angleterre (Emper. Napoléon)

L'Angleterre pays de tradition est donc conservatrice par instinct et par intérêt. Quant à l'Autriche elle a peur de tout mouvement, car elle est un Etat et non pas une nation; tout mouvement national pourrait aboutir à un démembrement de ce mosaïque de nationalités. En s'opposant au démembrement de la Turquie et en plaidant sa cause Mr de Metternich ne faisait que plaider pro domo, car la position de l'Autriche était identique à celle de la Turquie.
La France aurait donc pu adopter la politique conservatrice qui était la plus sage, car elle n'était entourée que des Etats faibles (Allemagne et Italie divisées) qui étaient loin de la menacer.
Si la France veut faire de la politique de conquête, elle avait pour allié les puissances ambitieuses: la Russie, la Prusse (son alliée) et le Piémont. La Russie a une mission historique à remplir en Orient; elle y poursuit deux idées qu'elle confond souvent à dessein: 1°) Combattre la Turquie pour étendre ses frontières. 2°) Lutter contre l'infidèle pour améliorer le sort des populations chrétiennes, qui sont sous le joug turc. Cette politique commencée par Pierre le Grand, se dessine assez nettement dans les traités de Kucuk Cainardji (Juillet 1774), de Jassy (Sept 1792), Bucarest (Mai 1812) et qui finit par le traité de San Stéphano. Quant à la Prusse elle veut faire l'unité de l'Allemagne; le célèbre chant d'Arnt „Jusqu'où va la patrie de l'Allemand?" était le chant de l'unité et du patriotisme allemand et la doctrine hegelienne (absolutiste) qui dépeint la Prusse, comme l'Etat destiné à la faire. (Clascko Julian: Revue des Deux Mondes. 1862 et 1863 (15 Janvier). C'est vers cette époque que la Prusse commence l'union douanière, qui comme le disent très bien Mrs F. Brentano et Albert Sorel (Précis dr. des gens 1877). sont destinés à remplacer avec plus d'efficacité encore les anciens liens et alliances de familles entre les souverains.
En fin en Italie l'oppression de Mr de Metternich, l'ambition traditionnelle de la maison de Savoie, les remaniements territoriaux de Napoléon, les traditions d'un passé glorieux, l'esprit délié du peuple

?? id de mémoire?

et les grands écrivains Dante, Petrarca, Machiavelli etc, tout contribuait à agiter le pays et le pousser en des voies nouvelles.

Charles Félix, bien que réactionnaire, n'était pas pourtant moins italien et c'était lui qui avait dit des Autrichiens qu'ils portent: „veneno in viscere"! (lettre à Vict. Emmanuel I. Bianchi: Stor. dipl.)

Dirons nous aussi un mot de l'Allemagne? Les traités de 1814 et 1815 lui avaient lié les mains et l'avaient réduit à une impuissance absolue (Claszko. loc. cit); l'Allemagne se concentre en elle-même; quant à sa politique extérieure elle se ~~concentre~~ résume en ce mot, „rien".

Quelle fut la situation de la France après l'empire? L'Europe la regardait d'abord avec méfiance; l'empereur Alexandre, l'arbitre de l'Europe à cette époque n'aimait
? ni la France, ni les Bourbons, et d'autre part Metternich ne négligeait aucun moyen de décrier la France; mais comme ce pays était l'alliée naturelle de la Russie, il n'était pas difficile de vaincre la répulsion du czar moscovite par un fait quelconque. L'occasion fut fournie par la révolution espagnole qui fut comprimée par les armées françaises en 1823, sous le commande du duc d'Angoulême. Cette fois Metternich ne pouvait plus prétendre que l'armée française débandera dès qu'on lui montrera une cocarde tricolore, parce qu'elle avait fait son épreuve en Espagne en combattant une révolution. D'autre part l'empereur Alexandre, ayant besoin vers cette époque de l'alliance française, pour soutenir les Grecs contre la Turquie (d'après les conseils de Capo d'Istria), il fit donc plusieurs propositions à Mr de La Ferronnais ambassadeur français, mais il ne voulut prendre aucun engagement, car il craignait toujours de se faire perturbateur de l'ordre de l'Europe, lui son pacificateur. Et avec qui? Avec la France qu'il avait tant combattue! La France de son côté était très prudente, grâce aux conseils du duc de Richelieu qui connaissait les revirements subites d'Alexandre. Cette situation ne changea pas après l'arrivée au trône

de Nicolas (1825 décembre); le czar avait besoin de l'alliance française, pour combattre la Turquie et braver l'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche. Par conséquent à la veille de la révolution de 1830, la France était l'alliée naturelle de la Russie et Mr de Polignac rêvait de changer la carte de l'Europe avec l'alliance russo-prussienne.

La révolution de 1830 eut des conséquences immenses en Europe. La Belgique se révolta et le 24 Novembre 1830, après une victoire contre les Hollandais, elle proclama son indépendance (Congrès de Belgique de 1830 par Théodore Juste). La Romagne se révolta aussi.

Quant aux trois cours du Nord, elles crurent que la révolution de 1789 relevait sa tête; elles se rapprochèrent l'une de l'autre, pour prendre des mesures communes. On craignait beaucoup à cette époque la révolution (le spectre rouge); le souvenir des excès révolutionnaires et des arbitraires de l'empire étaient de trop fraîche date pour être oubliés. D'ailleurs L. Philippe était le fils de Philippe-Egalité, et son investiture et l'émeute prolongée qui regnait à Paris, ne pouvaient rassurer l'Europe. Il n'y a eu qu'un gouvernement en Europe, qui ne fit aucune difficulté au nouveau gouvernement français, ce fut l'Angleterre, qui avait le même gouvernement (constitutionnel) que la France, mais l'Angleterre ne pouvait soutenir la France qu'à condition que la France soit sage et qu'elle ne rêve à des conquêtes (Belgique). En Russie, le czar Nicolas, le plus absolu des souverains de ce siècle, ne pouvait pas voir favorablement un gouvernement sorti de la révolution; c'en était fait de l'alliance russe. Le czar parlait souvent au Maréchal Maison, l'ambassadeur français, de ses campagnes, il ne voulait jamais entendre parler

de Louis Philippe. Quand même la Russie aurait voulu faire une alliance avec la Russie, elle ne pouvait à cause de l'instabilité ministérielle

Quand on a la Rus. on ne fait pas une alliance, elle ne le peut pas, le moment est inutile. D'ail. la [illegible] elle-même ne peut [illegible]

Mais on [illegible] La Prusse marchait à cette époque à la [illegible]

Louis Philippe [illegible] à l'Autriche: Metternich avait une horreur profonde pour le régime de 1830, qui provenait d'une révolution et qui maintenait la France en état d'anarchie; il avait une horreur plus profonde du régime parlementaire et de ses illustres représ.: Royer-Collard, duc de Broglie etc, que des Jacobins. Mais l'Autriche ~~n'était~~ (par de Met. à I.) n'était pas contre la France, si la France n'aspirait à bouleverser l'Europe et surtout l'Italie. L'Allemagne n'aimait ~~pas~~ ni la Prusse, ni l'Autriche, mais elle aimait encore moins la France; cepend. l'Al. était immobilisée et si la France ne l'attaquait pas, l'Al. qui était constituée pour la défensive, ne pouvait rien faire à la France.

Le roi de Piémont Ch. Albert ~~[illegible]~~ même était contre la France à cause de la parenté avec la famille Bourbon et parce qu'il craignait que la France révolutionnaire ne déborde sur l'Italie, comme elle l'avait fait en 1789.

En un mot la France après 1830 ~~était~~ avait perdu le choix des alliances; la seule puissance europ. qui pouvait être l'allié de la France c'était l'Angl., à la derrière de laquelle se trouvait l'Autriche; mais pour cela il fallait faire de la politique conservatrice. Or L. Phil. le pouvait-il? La France croyait en 1830 qu'on est revenu au temps de la grande révolution, parce qu'elle en con

3

débander. dès qu'on lui montrerait une cocarde tricolore. parce qu'elle avait fait son épreuve en Espagne combattant la révolution. D'autre côté l'empereur Alexandre avait besoin vers cette époque de l'alliance française pour soutenir les Grecs (conseils de Capo d'Istria), il s'adresse à Mr de La Ferronnais ambassadeur français, mais il ne voulait prendre aucun engagement car il craignait toujours de se faire le perturbateur de l'ordre de l'Europe et avec qui ? Avec la France qu'il avait tant combattue. La France de son côté était très prudente grâce au duc de Richelieu, ancien conseiller d'Alexandre. La situation ne change pas après l'arrivée au trône de Nicolas (déc 1825). ~~Le czar avait~~ besoin de l'alliance française pour combattre la Turquie et braver l'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche; par conséquent à la veille de la révolution de 1830. la France était l'alliée naturelle de la Russie et Mr de Polignac rêvait changer la carte de l'Europe, avec la Russie et la Prusse.

La Révolution de 1830 eut des conséquences immenses en Europe

servent 99 vestiges de cette époque (L-Philippe et Lafayette) et parce que la réaction qui avait suivi la restaur des Bourbons. produi- une contreréact libérale. La France espérait sur les peuples, comme en 1789; elle voulait prendre sa revanche contre ces traités maudits si décriés, surtout par Mr Thiers (Hist Revol, Consul. et Empire). Mais on ~~oubliait à cette époque~~ les peuples qui avaient reçu à bras ouverte la France révolutionnaire, la France libérale, avait combattu pendant 20 ans la France conquérante. Les idées nationales s'étaient développées à cette époque et la France se faisait une étrange illusion en espérant sur les peuples.

Il fallait donc faire de la politique libérale et à une époque où la réaction dominait dans toute l'Europe, c'était l'isolement de la France, son effacement dans la politique extérieure européenne. On prétendait de L. Philippe des choses impossibles; on voulait qu'il fut un Guil. d'Orange, et Mr Odil. Barrot dans ses Mémoires ne l'épargne aucun. - mais on oublie la différence de ~~situation~~ situation et surtout de position. L Phil était, comme il le disait lui-même le roi: paix à tout prix" et d'autre part Guil. d'Orange combat Louis XIV avec la coalit europ, tandis que la France était isolée en Europe. Cette situation dura pendant tout le règne de L. Phil, elle s'accentua surtout à l'occasion de la crise de 1840 (Question d'Orient: Mehemet-Ali), où la France resta littéralement isolée et en dehors du concert europ, justement à cause de sa politique libérale; elle fut abandonnée même (l'affaire Pritchard) par l'Angl, avec laquelle elle était partie ensemble, le gouvernement de L-Philippe est tombé ~~par là~~ à cause de la polit extérieure; comme Mr Lamartine le caractérisa très bien la monarchie de Juillet ~~la revol de 1848~~ tomba par la révolution du mépris

J. Tanoviceano.

Bon travail
d'un esprit réfléchi

5 1/2

Des conditions et des effets de la naturalisation d'un Français à l'étranger.

— . —

Pendant longtemps on ne permettait pas aux Français de se naturaliser à l'étranger; cette disposition contraire à la liberté humaine et qui nous paraît absurde aujourd'hui, s'explique assez aisément pour l'ancien droit: c'est qu'on ne pouvait pas se débarrasser de la qualité de sujet du roi, sans son consentement. En réalité c'était là un vestige de l'ancien droit féodal, un débris de ce droit du seigneur qui s'est conservé en Angleterre jusqu'à nos jours, sous le nom d'allégeance perpétuelle (abolie par les lois de 1844 et du 12 Mai 1870).

Le Code Civil est très libéral, il n'exige aucune condition pour pouvoir se naturaliser à l'étranger; l'art 17 dit simplement: que la qualité de Français se perd par la naturalisation en pays étranger; mais l'empereur Napoléon Ier a rendu en 1811 un décret par lequel il prescrit une autorisation du gouvernement français pour pouvoir se naturaliser à l'étranger, sous peine de confiscation des biens, mort civile et perte du droit de succéder en France. Ce décret est inconstitutionnel, mais une jurisprudence constante admet que les décrets du 1er Empire ont force de loi, parce qu'ils n'ont pas été annulés par le Sénat conservateur, chargé à cette époque de veiller au maintien de la constitution; néanmoins il a perdu beaucoup de son importance, parce que la confiscation des biens et la mort civile ont été abolies en France; le décret de 1811 garde encore son importance pour ce qui concerne la succession et on voit quel

quefois des Français demandant l'autorisation de se naturaliser. (En fait cela arrive très rarement parce que l'autorisation coûte 675 frs).

L'obligation de ne pas combattre son ancienne patrie, qu'on voit dans le décret de 1809, est un vestige des temps passés, une prescription misérable, parce qu'elle met l'individu entre deux obligations contradictoires. (L'Angleterre allait plus loin encore et elle a eu des conflits avec les Etats Unis, parce qu'elle prétendait considérer (en vertu de l'allégeance perpétuelle), comme traîtres les descendants des Anglais et les traiter comme tels en cas de guerre).

L'effet de la naturalisation à l'étranger est donc la perte de la qualité de Français; mais à cet égard il faut remarquer qu'il s'agit de la naturalisation demandée et non pas de la naturalisation imposée, (ce qui se voit dans les petits Etats de l'Amérique méridionale). Disons encore que la naturalisation honorifique n'entraîne point la perte de la qualité de Français (Michelet et Edgar Quinet en Roumanie).

Une femme mariée peut-elle se naturaliser à l'étranger? Je ne le crois pas, parce que la femme mariée doit avoir en France la nationalité française; même si elle est une étrangère, elle acquiert la qualité de française par son mariage avec un Français. Le but du législateur qui a édicté cette disposition serait manqué si on permettait à la femme mariée française de se naturaliser à l'étranger.

Dans la célèbre affaire Beauffremont-Bibesco, le tribunal belge de Charleroi a rendu un arrêt „contraire à toutes les règles du droit et du bon sens" (Mr Renault à son cours)[1]. Mr Laurent critique aussi très vivement l'arrêt du tribunal de Charleroi. Ce tribunal a décidé, que si les autorités d'un pays (dans

---

1) L'affaire était venue devant ce tribunal parce que le tribunaux française avait condamné la princesse de Beauffremont à 1000 frs par jour d'inexécution et la vente du château de France n'avait pas suffi à la condamnation

notre cas, le duché de Saxe-Altenbourg) accordent une naturalisation et que si la naturalisation est valable selon les lois de ce pays, elle doit être considérée comme telle partout ailleurs ! Cette idée qui ne mérite pas même la peine d'être discutée, oublie qu'il s'agit ici d'une question internationale ; ce qui prouve bien le contraire ce sont justement les conventions de naturalisation (exemple conventions Bancroft entre les Etats Unis et la Prusse), qui n'auraient aucun sens si la théorie du tribunal de Charleroi serait fondée.

Faut-il aller plus loin et considérer non valable une naturalisation faite dans le but d'éviter une gêne ou un inconvenient de la loi française ? Nous ne le croyons pas ; en effet dans ce cas l'ancienne patrie aurait un pouvoir discrétionnaire et elle pourrait considérer comme non valable toute naturalisation à l'étranger, car il est rare qu'une naturalisation n'ait au moins en partie ce but. La faculté de se faire naturaliser à l'étranger deviendrait dans ce cas illusoire. Tout ce qu'on doit demander, c'est que la naturalisation soit sérieuse. (Affaire Vidal qui s'était naturalisé en 1870 en Suisse, seulement pour pouvoir divorcer).

La naturalisation n'a pas d'effet rétroactif, pour les crimes, pour le statut personnel et pour le service militaire. En ce qui concerne le service militaire la jurisprudence française est très indulgente. On distingue deux cas 1°) L'individu en question s'est-il naturalisé avant l'inscription sur les listes du recrutement (cas peu fréquent, puisqu'il est généralement incapable avant cette époque). 2°) Tout est fini, il n'y a aucune difficulté sur ce point 2°) Si la naturalisation intervient après l'inscription sur les listes du recrutement, les tribunaux militaires sursoient à l'affaire jusqu'à ce que les tribunaux civils se prononcent sur la validité de la naturalisation ; si la naturalisation est déclarée va-

lable, on applique une peine légère pour délit d'insoumission, mais on n'oblige pas l'individu coupable de servir dans l'armée. On procède de la même manière à l'égard des déserteurs. La dispense de servir dans l'armée se comprend assez aisément, du moment qu'on reconnait la validité de la naturalisation ~~faite~~ accordée à l'étranger, car les étrangers ne peuvent pas faire partie de l'armée française. Nous croyons cette jurisprudence vicieuse et nous serions d'avis d'appliquer aux individus sus-mentionnés une disposition identique à celle de la loi Aelia Sentia (Qui in fraudem creditorum manumissit nihil agit), en considérant comme non ~~v~~ valable une naturalisation faite dans ces circonstance (après l'inscription ou pendant le service militaire). Autrement une fraude à la loi serait couverte, pourquoi? Parce qu'on est devenu rénégat! Je suis donc contre cette jurisprudence; il ne faut pas aller ~~trouver~~ chercher la justice dans l'indulgence, il faut la chercher en elle-même.

La naturalisation du père entraine-t-elle la naturalisation de la femme et celle des enfants? Il y a des législations qui admettent cette solution, en France on admet au contraire que la naturalisation est individuelle. Pour la femme il n'y a pas de texte législatif, mais la jurisprudence est unanime à cet égard et à notre avis elle a raison. La femme a pu adopter la nationalité du mari en se mariant, parce qu'elle connaissait la nationalité qu'elle adoptait et cela se faisait avec son consentement, il n'en est pas de même de naturalisations postérieures au mariages. D'ailleurs le mari peut adapter une nationalité qui admet le divorce justement pour pouvoir divorcer.

Quant aux enfants mineurs du naturalisé la loi des 7 Fevrier 1851. art 2. dit ~~qu'ils doivent~~ que les enfants mineurs d'un étranger naturalisé en France, peuvent récla-

mer dans l'année qui suit leur majorité la qualité de français, conformément à l'art 9. du C. Civ.
Les enfants déjà majeurs au moment de la naturalisation de leur père, ~~ont eu~~ peuvent faire la même chose dans l'année qui suit la dite naturalisation.
De cet article on a tiré par analogie la conséquence qu'il en doit être de même pour des enfants d'un Français qui se naturalise à l'étranger; que la naturalisation du père est individuelle, elle n'entraîne pas la naturalisation de l'enfant.
Le temps me manque pour parler des difficultés relatives à ce sujet entre la France et la Suisse et de la convention qui est intervenue entre les deux pays en 1879 à ce sujet. (Elle recule l'inscription sur les listes du recrutement à 22. ans). –

J. Tanoviceanu